L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX: Rue de Chartres, No 73. — NOUVELLE-ORLÉANS, JEUDI MATIN, 27 MARS 1873. — 46me Année.

DUFOUR & LIMET, PROPRIÉTAIRES-ÉDITEURS.
JEUDI MATIN, 27 MARS.
NOUVELLE-ORLÉANS.

Prix de l'abonnement.

1 an	$14
6 mois	7
3 mois	3 50
1 mois	1 25

Prix du numéro ... 5 cents.

AVIS. L'Abeille ne se vend que 5 cents le numéro dans les bureaux et au dehors.

ABONNEMENTS A LA SEMAINE. On peut s'abonner à la semaine avec les porteurs de l'Abeille.

EDITION HEBDOMADAIRE. Nous publions tous les samedis une édition hebdomadaire renfermant toutes les matières qui ont paru pendant la semaine. Prix, $3 par an, et 10 cts le numéro.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Pour les détails, voir aux annonces.

Par Placide J. Spear, à la Bourse d'Encan St. Louis, rue St Louis—plusieurs propriétés foncières et terrains nus de valeur, dans les Deuxième et Troisième Districts.

Par G. de Feriet & Co., à la Bourse d'Encan St-Louis, rue St. Louis—terrains de prix pour bâtir, dans le Deuxième et le Quatrième District.

Par E. Roger & Co., dans leurs salles d'encan, aux Nos 40 et 42 de la rue Vieille Levée—Vente sans réserve de bottes, souliers et brodequins.

Par S. Gumbaut, au coin des rues Broad et Chemin du Bayou—une vacherie.

Par E. M. Tombull, à l'Hôtel de ville—les revenus des marchés pour le mois d'avril.

Par O. Valeton, à l'Inspection de Holmes, rue Tchoupitoulas—épaules vertes.

Par Vincent Co., aux Nos 42 et 44 de la rue de la Douane—étoffes de blanc, linons, jaconats, cotons à draps et à chemises, etc.

Par Hoffman, Marks & Co., au No 38 de la rue de Chartres—linge de clientèle, lingerie de messieurs, chapeaux, casquettes et sacs.

Propriété rue d'Orléans.—M. P. J. Spear encanteur, vendra aujourd'hui, à la Bourse St. Louis, une propriété située rue d'Orléans, entre Prieur et Johnson. Cette petite maison, dépendant de la succession de Mme Marie A. Eyssolen, est fort agréable. Voir l'annonce.

ATTENTION! MM. G. de Feriet & Co., encanteurs, vendront à l'encan, aujourd'hui, à midi, à la Rotonde de la Bourse St. Louis. Pour compte des co-héritiers de David Barbour,—des terrains de valeur, sur lesquels on peut construire avec avantage, dans le 2me et le 4me District. Pour les conditions, voir nos colonnes d'annonces.

SPECTACLES.

Jeudi, 27 mars 1873.

OPÉRA—Frou-Frou.
VARIÉTÉS—Divorce.
ACADÉMIE—Grande Troupe de W. B. Cavanagh.
ST-CHARLES—The Gambler's Crime.
ODD FELLOWS—A midi et le soir: Minstrels Christy, de Londres.
MUSÉE D'ANATOMIE.—40 rue St-Charles.

La Politique des Gens de couleur.

Nous avons déjà eu occasion de dire que l'éducation politique des gens de couleur, faite par les carpet-baggers, est déplorable, et que les notions dont ils sont imbus rendent très difficile une entente entre eux et la population blanche. Ayant une très haute idée des droits qui leur ont été accordés, ils semblent, en effet, ignorer complétement qu'ils ont aussi des devoirs à remplir envers leur Etat. Nous avons eu une nouvelle preuve de cette absence de sens moral chez les politiciens de couleur dans ce qui s'est dit au meeting tenu mardi soir, à la Chapelle St. Jacques.

L'objet de ce meeting était de protester contre la "grande trahison" de Kellogg, qui joue, à l'égard de la race de couleur, exactement le même rôle qu'a joué précédemment Warmoth. C'est toujours l'histoire de Bertrand et de Raton: les ratons nous ont tiré les marrons du feu et les Bertrand carpet-baggers les mangent et leur laissent à peine les épluchures.

Nous comprenons fort bien le dépit des gens de couleur, qui se voient, pour la seconde fois, dupés. Ils dénoncent le Sénat qui a refusé d'admettre Pinchback, et ils dénoncent Kellogg qui, au lieu de leur donner toutes les places, cherche à s'arranger avec le parti adverse en se servant de son patronage.

Les résolutions, adoptées dans le meeting des gens de couleur, portent plutôt l'empreinte du mécontentement de politiciens désappointés que celle de l'indignation d'honnêtes gens révoltés par une injustice. On y sent un égoïsme qui se trahit naïvement; on y cherche vainement les traces d'un sentiment élevé de la justice, d'une appréciation impartiale des faits, d'un désir de voir la Louisiane sortir des troubles et des embarras dans lesquels elle a été plongée, grâce à la connivence docile de la population de couleur dans les actes malhonnêtes commis par M. Kellogg et ses complices pour usurper le pouvoir.

Les résolutions, adoptées par le meeting, approuvent, au contraire, toutes les odieuses machinations accomplies pour renverser le résultat des élections du 4 novembre; elles expriment une profonde reconnaissance pour MM. Wm. H. Hunt, E. C. Billings, J. R. Beckwith, E. H. Durell, les sénateurs Morton, Flannegan et West; elles félicitent le gouvernement et les cours d'Etat, le président Grant et le parti républicain.

Puis, les résolutions font un éloge scandaleux de P. B. S. Pinchback, l'aventurier corrompu qui, du vivant d'Oscar Dunn, était renié par les gens de couleur eux-mêmes, et elles protestent contre le refus du Sénat des Etats-Unis de recevoir ce représentant immaculé de la race de couleur.

M. J. Morris Chester, homme de couleur qui a des prétentions à la respectabilité, prononce un discours en faveur de Pinchback, qui a failli l'assassiner le 1er janvier 1873.

Le dernier paragraphe des résolutions complimente le *Republican*, bien que ce journal ait été l'organe spécial de Warmoth jusqu'au jour où, croyant Kellogg le plus fort, il a jugé à propos de changer de côté.

Mais on peut dire que tous ces compliments, tous ces remerciements ne sont que de pure forme. La vraie pensée du meeting se trouve toute entière dans les passages suivants des résolutions:

8. A la Nouvelle-Orléans seulement il y a une population de couleur intelligente et ayant de l'éducation, qui dépasse par le nombre de ses votants toute la force des républicains blancs dans tout l'Etat, et dont le républicanisme est hors de question et qui devraient être consultés comme représentants de leur race dans la distribution des places, au moins également avec nos amis blancs, dont un grand nombre ne sont affiliés avec notre parti qu'en vue des avantages officiels.

9. Nous avons de justes causes de nous plaindre sérieusement de la destitution sommaire de leurs emplois fédéraux, faite depuis l'élection, d'hommes de couleur capables et dignes de confiance sous le prétexte "d'incapacité" après un long service satisfaisant et n'ayant donné lieu à aucune plainte.

10. Suivant notre théorie de gouvernement, la législature est suprême, et toutes les tentatives d'un département pour affaiblir son intégrité, attaquer son caractère, assumer ses prérogatives ou écarter, pour un compromis au moyen d'une influence illégitime, nos représentants dûment élus, nous alarme justement. La conduite alléguée de personnes qui avaient été élues par le peuple et déclarées élues par le bureau légal, et qui ont remis leurs démissions en d'autres mains à la disposition du caprice d'un individu, crée les plus graves soupçons et demande une investigation complète par leurs constituants respectifs.

En délibérant au sujet du peuple du Sud, nous avons, dans l'intérêt de notre Etat aimé, le désir sincère que la paix, la réconciliation et la prospérité puissent être obtenues au moyen d'une union qui reconnaîtra, en théorie et en pratique, nos droits civils et politiques garantis par la Constitution et les lois de la Louisiane.

On voit que ces résolutions sont dirigées contre les tentatives de compromis que pourrait faire M. Kellogg, et conséquemment contre toute convocation d'une législature de fusion.

Les gens de couleur entendent maintenir tous les avantages que leur a donné le bureau Lynch avec ses retours fantaisistes. Leur désir de paix et de réconciliation est donc inconciliable avec cette prétention. Ils veulent qu'on reconnaisse les droits qui leur sont garantis par la Constitution, mais ils n'entendent nullement reconnaître les mêmes droits aux blancs, puisqu'ils persistent à vouloir garder tout l'avantage que leur a donné l'escamotage électoral accompli par Durell, Lynch & co. Le sentiment de la justice manque aux politiciens de couleur, l'égoïsme perce dans toutes leurs paroles, et leur mécontentement actuel ne pourrait être la base que d'un marché et non d'une réconciliation finale entre les deux races en vue du bien général de l'Etat.

Revue des Journaux.

Le meeting des gens de couleur fournit au *Picayune* l'occasion de leur donner quelques bons conseils. Dans l'état actuel des choses, l'ascendant radical en Louisiane est très incertain, dit-il, quand l'émigration qui s'est jusqu'ici toujours dirigée vers l'Ouest, se tournera vers le Sud, les noirs seront déplacés par les blancs comme les indiens l'ont été, à moins qu'ils ne s'identifient avec la race blanche. L'antagonisme et la séparation seront leur perte. Les gens de couleur feront donc bien d'abandonner les aventuriers venus ici pour s'enrichir et qui, une fois riches, seront les avocats de la théorie dite "white man's country," et de se rallier à leurs vrais amis, aux gens du pays.

Le *Times* ne partage pas les idées du *Picayune* sur la question d'une alliance avec les gens de couleur. Les avances faites à Antoine ont échoué, il en sera de même de celles qui sont faites à son associé Pinchback. Il ne faut pas songer à obtenir d'eux des réformes. "Tout compromis, dit le *Times*, vaut mieux que le gouvernement qu'ils inaugureraient." Mais ce journal ne s'explique pas sur le plan de compromis qui "donnerait à la richesse et à l'intelligence dans cet Etat une voix efficace dans notre assemblée législative." Nous demandons le plan et la liste de cette législature modèle.

Le *Times* s'occupe de la folie vraie ou prétendue de George Francis Train beaucoup plus longuement que ne le mérite ce personnage, qu'il qualifie lui-même de humbug. Il pense que Train se prépare un nouveau genre de réclames. Alors pourquoi l'aider?

La politique est presque absente des colonnes du *Republican*; elle est remplacée par des articles sur le commerce de notre port avec l'Arkansas, sur les chemins de fer, etc. L'organe radical consacre au meeting des gens de couleur quelques lignes. Leurs discours, dit-il, ont été calmes et dignes, et indiquent une résolution arrêtée. Que va faire le *Republican* si Antoine se sépare de Kellogg? Reprendra-t-il son jeu de bascule?

LIGUE DU Peuple de la Louisiane.

Nous apprenons, de bonne source, que le plan suivant de résistance au gouvernement Kellogg a été préparé par plusieurs comités de citoyens bien connus, et qu'il doit être proposé au caucus de la Législature pour être soumis ensuite au mass meeting de la population de la Nouvelle-Orléans qui doit avoir lieu cette semaine:

PACTE
De la Ligue du Peuple de la Louisiane.

Les soussignés, citoyens de la Louisiane, convaincus que le gouvernement McEnery est le gouvernement légitime d'Etat, et, considérant que le gouvernement Kellogg est une usurpation avouée, sans autorité pour faire aucun acte auquel le peuple soit tenu d'obéir, et qui n'est temporairement maintenu que par la force armée des Etats-Unis, et croyant, en outre, que ce n'est que par l'union et la résistance combinée que l'Etat peut être sauvé de la ruine et de la désolation qui seraient la conséquence de ce gouvernement corrompu et usurpateur, issu de la fraude et de la force, et en violation des droits qui nous sont garantis par la Constitution des Etats-Unis, s'engagent et se lient les uns envers les autres à former une association sous le titre de:

Ligue du Peuple de la Louisiane.

Les objets de cette Ligue sont:

I. De maintenir le gouvernement légal de l'Etat et

II. De résister, par tous les moyens légaux et constitutionnels au pouvoir du peuple, actifs et passifs, au règne de l'usurpation et de la tyrannie qui essaie maintenant de s'imposer à l'Etat, et, dans le but de résister spécialement au paiement des taxes.

III. Conformément à ce qui précède, les soussignés, membres de la Ligue conviennent:

1° De ne payer aucunes taxes d'Etat, de ville ou de paroisse, tant que ce gouvernement frauduleux sera maintenu.

2° De n'acheter à aucune vente pour taxes, et de décourager par *tous les moyens en notre pouvoir*, le paiement ou la perception des taxes par vente ou autrement.

IV. Tout résident de la Louisiane pourra devenir membre de cette ligue en signant les articles et il aura droit à sa protection.

V. Le conseil central de la Ligue aura son siége à la Nouvelle-Orléans et sera composé d'un président, de six vice-présidents, un de chaque district de la ville, d'un trésorier, d'un secrétaire, d'un secrétaire correspondant et de quinze directeurs, un de chaque ward, lesquels seront nommés par le président de ce meeting, et tous les autres conseils de paroisse suivront le même modèle, autant que le permettront les circonstances particulières, et le nombre de sept constituera un quorum du conseil central pour la transaction des affaires.

VI. En cas de vacance dans le conseil central, elle sera remplie par les autres membres du conseil qui choisiront parmi les membres de la Ligue les remplaçants.

VII. Tout membre de la Ligue, contre lequel on tentera de percevoir une taxe par force ou par des moyens judiciaires, rapportera son cas au conseil central s'il habite la ville, ou au conseil de sa paroisse, s'il habite la campagne, lequel prendra des mesures immédiates pour le protéger.

VIII. Les conseils pourront adopter tels réglements, qu'ils jugeront convenables.

IX. Le président du conseil central désignera cinq citoyens éminents ou plus dans chaque paroisse, qui seront autorisés à servir comme membres du conseil de paroisse, jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés.

X. La ligue se charge de défendre tous ceux de ses membres qui auront payé leurs cotisations contre toutes poursuites et accusations pour non paiement de taxes.

QUI PROVOQUERA LA CRISE.—Voici la conclusion d'un excellent article de M. Léo Joubert, du *Moniteur universel*, qui est monarchiste, mais qui est aussi un homme de réflexion:

"Mais quelque mérite qu'ait la Monarchie constitutionnelle et historique, son éloquent défenseur a bien démontré que l'Assemblée devait—à son sens—la rétablir, mais il n'a point démontré qu'elle le pouvait, avec une extrême droite qui comprend assez peu les conditions d'existence de la France d'aujourd'hui, avec des républicains qui ne céderaient pas sans une résistance opiniâtre, avec des bonapartistes qui ont leur Monarchie aussi et qui la prétendent la seule bonne parce qu'elle est fondée sur le suffrage du peuple, enfin avec un pays fatigué, troublé par tant de secousses, ne sachant pas trop bien ce qu'il veut, mais [illegible] le repos, le travail dans la paix, et par conséquent préférant le gouvernement présent, existant, à tout autre qu'il n'aurait qu'au prix d'une [illegible] incertaine, peut-être [illegible] et terrible.

Les plus beaux discours ne peuvent rien contre ce fait. Si [illegible] révolutionnaire provoque une crise, [illegible] aura la responsabilité, et la [illegible] en sortira légitimement, [illegible]; mais l'Assemblée ne [illegible] pas une crise pour faire la Monarchie."

COMITÉ DES DEUX CENTS.—Nous rappelons aux membres de ce comité qu'une réunion fort importante doit avoir lieu aujourd'hui, à midi, à la Bourse rue de la Commune. On entendra le rapport du Comité Exécutif, sur la situation actuelle des affaires de l'Etat et on délibérera sur les mesures à prendre.

THÉATRE DE L'OPÉRA.—On donnera ce soir *Frou-Frou*, comédie en 5 actes, avec Mlle Miller dans le rôle de Frou-Frou.

On répète en ce moment, *Le Bâtard*, comédie de A. Touroude, qui sera représentée pour la première fois à la Nouvelle-Orléans cette semaine. M. Ariste remplira le rôle du Bâtard.

La Direction du chemin de fer de Jackson vient d'apprendre que le pont de Clarksville, sur la rivière Tennessee, sera terminé aujourd'hui. La circulation sera donc de nouveau reprise sur ce point.

COMPAGNIE D'ASSURANCE LA SALAMANDRE.—On verra par un avis de cette Compagnie, que les actionnaires sont invités à effectuer, à partir du 30 courant, un versement de cinq pour cent du montant de leurs actions, conformément aux amendements à la charte, adoptés au mois de décembre dernier.

$500,000 A DIVISER.—C'est le 8 avril que doit avoir lieu le troisième grand concert organisé, à Louisville, au profit de la Bibliothèque publique du Kentucky. Une somme d'un demi-million en argent sera distribuée parmi les porteurs de billets. C'est une gigantesque tombola, avec toutes les garanties désirables de loyauté, car les concerts dont il s'agit sont la création d'une loi spéciale votée par la Législature du Kentucky. Pour les renseignements, s'adresser à M. B. F. Moore, au bureau d'Assurance Knickerbocker, No 31 rue Carondelet.

FUSILS A DES PRIX EXCEPTIONNELS.—M. F. Charleville, No 55 rue St-Charles, nous prie d'annoncer aux habitants de la campagne, qu'il désire écouler, à des prix exceptionnels, le plus bel assortiment de fusils à baguette qui ait jamais été importé à la Nouvelle-Orléans. Ces fusils ont tous été fabriqués sur commande et sont, par conséquent, de qualité supérieure. Les prix auxquels M. Charleville les vend actuellement varient de $15 à $60. Les prix primitifs étaient de $30 à $160. Cette immense réduction n'est due qu'à l'état de gêne actuel des affaires et à la nécessité où se trouve M. Charleville de faire place à son stock d'articles de pêche qui doit arriver incessamment.

VIN ROUGE.—La maison A. Rochereau, rue St-Louis, 16 et 18, a reçu par le navire *Annie Kimball*, de Bordeaux, et a à vendre une grande consignation de vins rouges de diverses marques. Voyez l'annonce.

Le travail dans les campagnes.

Nous appelons l'attention sur la correspondance suivante, qui traite de la question importante des travailleurs pour l'agriculture.

St-Bernard, 25 mars 1873.

Les planteurs de cette paroisse se plaignent généralement de manquer de travailleurs, et les hommes de couleur, cette année plus encore que les autres, désertent les champs pour les cités. C'est une grande erreur de leur part. Les planteurs offrent ici des conditions qu'ils trouveront difficilement dans les villes. Le salaire a été augmenté d'un quart environ, c'est-à-dire que, dans plusieurs plantations, on donne à l'ouvrier un dollar et sa nourriture; auparavant, il était obligé de se nourrir pour le même prix. De plus il est logé, il a la demi-journée du samedi pour lui; ses enfants et sa femme travaillent pendant la roulaison et la plantation des cannes. Tout compte fait, l'ouvrier travaillant sur les plantations a encore un meilleur sort que les ouvriers d'Europe, qui savent un métier et ont reçu une éducation professionnelle, et même que les deux tiers des travailleurs des villes américaines.

Cependant ils abandonnent tous ces avantages pour aller s'entasser dans les villes, qui ont déjà trop de bras. Aussi, qu'en résulte-t-il? Le double malheur des villes et des campagnes. Les unes, pour avoir une trop forte population inactive, et les autres, pour n'avoir pas le nombre requis de travailleurs.

Je ne suis pas étonné que la plupart des hommes qui ont quitté la campagne cette année s'en repentent, et voudraient encore être dans leurs anciens *camps*. Ce qu'ils ont à faire, c'est de réparer leur erreur au plus vite et de revenir aux champs, où ils peuvent, avec quatre ou cinq ans de travail, et de l'économie, amasser de quoi acquérir un morceau de terrain qu'ils cultiveront eux-mêmes, et à leur profit.

Mais qu'ils se gardent bien de demander aux planteurs des conditions plus avantageuses; ceux-ci sont arrivés à la dernière limite des concessions; en faire de nouvelles, ce serait marcher à une ruine inévitable, et, même avec les nouveaux prix, il n'est pas sûr qu'ils puissent mettre les deux bouts ensemble.

LAMBDA.

CHRONIQUE PARISIENNE.

Hier a eu lieu un mariage dans le grand monde démocratique, celui de Mlle Lamesène, belle-fille de M. Adolphe Adam, avec M. Segard.

Les témoins de la mariée étaient MM. Louis Blanc et Gambetta.

On remarquait parmi les assistants les citoyens Laurent Pichat, Challemel-Lacour, Broca, Peyrat, Dorian, Charles Blanc, Schœlcher, etc., etc.

Le mariage religieux de M. Segard et de Mlle Lamesène sera célébré aujourd'hui samedi, à cinq heures du matin.

CINQ HEURES DU MATIN! pour le mariage religieux. Diable! voilà une heure bien matinale, surtout en cette saison et par cette neige glaciale. Tous les invités y étaient-ils? *That is the question.* M. Schœlcher et M. Peyrat sont déjà vieux et ont dû quitter avec peine leur couche moelleuse. Quant à M. Challemel Lacour, chacun sait qu'il a les bronches en fort mauvais état.

—M. Francisque Sarcey constate l'effrayante quantité de suicides et de crimes qui ont eu lieu depuis deux ans. Notre confrère cherche à s'expliquer cette recrudescence de catastrophes lamentables. La guerre et les deux siéges de Paris lui paraissent avoir beaucoup contribué à ébranler la raison d'un certain nombre de gens:

"Il en a été de même sans doute pour les âmes que pour les corps. Elles aussi, elles ont souffert de trop dures extrémités, elles ont été agitées de secousses trop violentes pour n'avoir pas été en quelque sorte désagrégées, si bien que le moindre choc qui survenait ensuite les trouvait sans défense. Les matelots disent d'un vieux vaisseau, rongé dans ses œuvres vives, qu'il ne tient plus que par la peinture. Ainsi des âmes, au sortir de ces tempêtes; en apparence, rien n'était changé en elles; mais elles ne tenaient plus; à la première vague qui les frappait, il ne leur restait plus qu'à sombrer."

—M. le duc d'Aumale prononcera, le 3 avril prochain, son discours de réception à l'Académie française. Une grave question a été soulevée à cette occasion. Comment l'immortel chargé de recevoir le royal récipiendaire l'appellera-t-il? La *République française* publie, sur ce sujet, les lignes suivantes:

"M. Cuvillier-Fleury, qui répondra au duc d'Aumale, a soulevé une question de la plus haute gravité. Il a demandé à être autorisé, par exception spéciale, à donner au récipiendaire du "*Monseigneur*." M. Camille Doucet, plus spirituel que de coutume, s'est associé au vœu de M. Cuvillier-Fleury. Il a soutenu que, dans cette circonstance, l'Académie pouvait bien déroger à ses traditions, et que le public n'en serait pas surpris [illegible] que M. le duc d'Aumale avait été reçu plutôt en sa qualité de prince de la maison de France [illegible] écrivain. Ce petit discours de M. Camille Doucet a fort choqué [illegible] des princes.

On a décidé qu'il fallait traiter sérieusement les affaires sérieuses, et on a [illegible]. On a fait remarquer [illegible] les précédents et les traditions de l'Académie s'opposaient à ce qu'une satisfaction fût donnée à M. Cuvillier-Fleury. [illegible] on avait toujours dans les discours de réception appelé les cardinaux et les évêques "*monsieur*" que M. Guizot, recevant le Père Lacordaire, lui avait dit "*monsieur*," comme à un laïque.... Bref, M. Cuvillier-Fleury a été repoussé avec perte. M. le duc d'Aumale sera reçu le 3 avril en qualité "*monsieur*."

—Je prends trois lignes précieuses dans l'*Histoire du second Empire*, de M. Taxile Delord.

Elles sont ainsi conçues:

"Le général Cavaignac avait un grand défaut pour un homme appelé à fonder une République: *il ne croyait pas aux républicains.*"

—La baronne de Z.... se remarie pour la troisième fois. Berthe, sa fille, en fait part à ses amies.

—Ce sera le 25 à la Madeleine.
—Quel est le curé qui dira la messe?
—Non, c'est l'abbé N.... Il a l'habitude de la maison.

CHRONIQUE DE LA VILLE.

Hier matin, MM. E. P. Boyer, Auguste Gury, Ernest Merle et Adolphe Dupré ayant entendu dire qu'on allait faire un réglement de certains comptes de taxes, se sont rendus au bureau du Trésorier d'Etat pour demander le paiement de quatre warrants qu'ils ont présentés.

M. F. Dubuclet, le caissier, s'est avancé et a annoncé à ces MM. qu'il n'y avait pas d'argent dans le trésor, mais qu'il était possible qu'il y en eut plus tard dans la journée. Ils se sont donc décidés à rester dans le bureau et à exiger un réglement aussitôt qu'il y aurait des fonds pour les payer; mais un officier de police qui gardait la porte, leur a signifié de se retirer. Ils ont demandé au policier en vertu de quel ordre il agissait ainsi et celui-ci a répliqué que c'était M. Clinton, le soi-disant Auditeur d'Etat qui lui avait donné des instructions à cet effet.

Ces messieurs, indignés de cette conduite, ont refusé de quitter le bureau.—Ils ont donc été arrêtés et conduits devant le recorder Mc Arthur, qui a déclaré qu'il n'y avait pas lieu de les poursuivre. Ils ont insisté néanmoins, pour que l'affaire fut examinée et pour donner caution; le recorder, faisant droit à leur requête, a fixé l'affaire à ce matin et a fait citer M. Clinton à comparaître.

On se demande de quel droit M. Clinton fait expulser des citoyens d'un bureau qui n'est pas sous son contrôle. Quant au but il est facile à comprendre. M. Clinton tient à ce que tous les fonds qui sont versés entre les mains du trésorier soient immédiatement payés à certains solliciteurs qui suivent à la piste les collecteurs venant faire leurs réglements.

Nous apprenons que le colonel J. C. Hays, agent spécial du département de la Poste de la Nouvelle-Orléans, aura dorénavant un bureau distinct réservé à l'usage exclusif de ceux de nos marchands qui ont des boîtes à lettres fermant à clef, et que ce bureau restera ouvert de sept heures du matin à onze heures du soir, pendant toute la semaine.

Un gardien s'occupera spécialement de ce bureau.

L'idée du colonel Hays est excellente et tout à fait pratique, et nous ne doutons pas que nos citoyens lui en sauront gré.

La Nouvelle-Orléans possède un disciple de Brigham Young, un véritable mormon, qui désire introduire dans notre ville les coutumes du lac Salé. Cet intéressant personnage s'appelle Peter Walsh. Il est accusé d'entretenir à ses frais trois femmes légitimes, dont il est, paraît-il éperdument amoureux. Cette prétention qui n'aurait rien d'extraordinaire dans le territoire de l'Utah, paraît exorbitante à la Nouvelle-Orléans.

On se demande comment le malheureux a pu supporter, sans en mourir, les caprices, les boutades et les excentricités de ses trois épouses, quand on voit tant de pauvres maris qui gémissent sous le poids du joug conjugal et qui se plaignent amèrement d'avoir à *subir* même une seule femme! Pour ces tristes victimes du sexe enchanteur, la seule pensée d'avoir trois femmes, leur ferait dresser les cheveux sur la tête, d'épouvante et de désespoir!

Comment Peter Walsh se trouvait-il heureux, ainsi loti, sera toujours un mystère incompréhensible! L'officier Dumas, de la police secrète, a mis fin à sa troisième lune de miel, en conduisant en prison cet homme extraordinaire.

On nous dit que l'accusé a cinquante-sept ans; que l'on aille dire après cela que la cinquantaine est l'âge de la sagesse!

L'affaire de Peter Walsh nous remet en mémoire une amusante anecdote qui nous a été racontée il y a des années.—L'âme d'un pauvre mari frappait, après la mort de celui-ci, à la porte du Paradis. Saint Pierre, le porte-clefs du saint lieu, ouvre à demi, et demande: "Que voulez-vous? du ton un peu rogue de tout portier dont on interrompt le sommeil. L'âme réplique d'une voix dolente: Je veux être admise au séjour des heureux.

—Quels sont vos titres? dit saint Pierre.
—J'ai habité le corps d'un mari sur la terre.
—Entrez bien vite, s'écrie le grand saint, vous avez dû faire une rude pénitence pendant votre vie!
—Hélas! oui, mon saint, ajoute mal à propos la pauvre âme; quand j'étais homme, après la mort de ma première femme, le diable m'a tenté et j'en ai épousé une autre.
—Sortez à l'instant, tonna saint Pierre tout courroucé, et ne reparaissez jamais devant moi; nous ne recevons pas ici les imbéciles!

Nous avons sous les yeux un document très curieux, que nous a communiqué un des citoyens les plus anciens de la ville; c'est un reçu de taxe, qui date de l'année 1828.

Nous le reproduisons textuellement, afin que nos lecteurs puissent juger par eux-mêmes quelle différence il y a entre le présent et le passé:

Trésorerie de l'Etat de la Louisiane. Taxes de l'année 1828.

Reçu, de M. Paul Lusey, la somme de 80 cents, pour taxes d'Etat de l'année 1828, dues par lui pour sa propriété, évaluée à $500, conformément aux actes de la Législature passés à cet effet.

F. GARDÈRE, Trésorier.

Nous apprenons que le capitaine Malone, de la police secrète, a trouvé, hier, les bijoux qui avaient été volés à Mme J. K. Bell, à l'hôtel St-Louis; mais il n'a pas découvert le voleur.

Les incendies deviennent de plus en plus fréquents, et les malfaiteurs ne se donnent presque plus la peine de se cacher pour mener à bien leurs coupables entreprises.

Depuis mardi soir, nous comptons six différents incendies, dont deux ont été considérables.

Le premier a éclaté vers onze heures mardi soir, dans une maison en bois à un étage, située au coin des rues Conti et Salomon, appartenant à madame Smith. Les flammes, activées par le vent, ont gagné rapidement la maison voisine, appartenant également à madame Smith et habitée par Peter Christiansen. Ces deux bâtisses, évaluées à $2,000, ont été entièrement détruites, plus une petite maison, appartenant à Charles Voight, estimée à $300.

On ignore l'origine du feu.

Le second incendie a eu lieu à minuit, mardi soir, dans une maison située au No 620 de la rue des Magasins, appartenant à John McGeehry et occupée par J. W. Dorn, qui y tenait une confiserie.—La police, en entrant dans la maison, a découvert que le plancher et les murs avaient été saturés de térébenthine, et que des morceaux de bois, de la paille et d'autres combustibles, avaient été placés dans différents endroits pour entretenir le feu.

Toutes les précautions avaient été prises, avec un soin qui indique à quel point les incendiaires tenaient à détruire la maison.

Devant des preuves aussi évidentes, la police n'a pu faire autrement que d'arrêter les locataires, J. W. Dorn et sa femme.

Leurs marchandises étaient assurées pour $3000 à la compagnie du Great Western, et la bâtisse était assurée pour $5000 à la compagnie Hibernia.

Les dommages sont peu considérables, car le feu a été éteint promptement par la police.

—Le troisième incendie, le plus désastreux de tous, s'est déclaré hier matin, à trois heures et demie, dans une maison en bois et à un étage, située au No 197, rue du Camp, appartenant à Mme R. N. Jennings, qui y tenait un magasin de chaussures. Les flammes ont gagné rapidement le magasin de bijoux qui se trouvait à côté et la maison à deux étages, le tout appartenant à Mme Jennings.

Les trois bâtisses ont été presque entièrement détruites, et les pertes totales s'élèvent, dit-on, à $20,000. Elles sont partiellement couvertes par des assurances dans différentes compagnies.

Le quatrième incendie a eu lieu hier matin, à sept heures, dans le salon d'huîtres de Salvador Garcia, situé au coin des rue St-Charles et Polymnie. Il a été éteint presque immédiatement par la police et les citoyens, sans qu'on eut besoin de pompes.

Le cinquième incendie a eu lieu vers sept heures aussi, hier matin, dans le magasin de jouets de M. Garhart, situé au No. 886 de la rue des Magasins. Cet incendie n'a pas été sérieux et n'a duré que quelques minutes.

Le sixième et dernier incendie a éclaté à huit heures et demie hier matin, dans une maison située au No [illegible] de la rue White, appartenant à M. John Ernst, qui y tenait une grocerie. Le feu a été éteint en peu de temps par la compagnie de pompiers Washington No 20.

On ne connaît pas encore l'origine de l'incendie.

TEMPERATURE.—26 mars 1873.
Thermomètre de C. Dumaine, opticien.

	Fahrenheit	Centigrade
6 A. M.	[illegible]	6
12 M.	[illegible]	12
3 P. M.	[illegible]	14
6 P. M.	[illegible]	13

—Un auteur quelconque, tout à fait quelconque, est en discussion avec un directeur qui ne vaut guère mieux que lui.

L'auteur va trouver le président de la Société et lui demande ce qu'il doit faire.

—Il n'y a qu'un moyen, lui répond Alexandre Dumas fils; votre directeur est un grossier personnage, quelque peu voleur: dites-lui la première fois que vous le rencontrerez: "Comment se fait-il que vous qui êtes si bien élevé, si scrupuleusement honnête, etc., et l'affaire sera arrangée."

Poudre pour levain.—Si vous voulez avoir des biscuits légers, des brioches fines, des galettes faciles à digérer, ainsi que des gâteaux de [illegible], employez la poudre pour levain l'Ecrin de Dooley. Vous en trouverez chez tous les gros[illegible]. MevD

Marié, le 24 mars 1873, par le juge John Larosche, M. ANTOINE USELLENNI à Mme ANNA HUSSON.

Décédée, mercredi, à quatre heures vingt minutes de l'après-midi, à l'âge de cinquante-neuf ans [illegible]. Les amis et connaissances de la famille, ceux de son fils, F. Michaud, et de son gendre, A. Wallbacher, sont priés d'assister à ses funérailles qui auront lieu aujourd'hui, jeudi, 27 mars, à quatre heures et demie de l'après-midi. Le convoi partira de sa dernière résidence, au coin des rues Hôpital et Vieille-Levée.

Décédée hier, à huit heures P. M., à l'âge de deux ans et trois mois, CATHERINE OLYMPE, fille de C. A. LEVIE et d'Ada Paige. Les amis et connaissances des deux familles sont priés d'assister à l'enterrement qui aura lieu cette après-midi, à quatre heures et demie. Le convoi partira de la résidence des parents, rue des Bons-Enfants, entre Poète et Musique.

LICENCES et TAXES d'ETAT et de VILLE. Payez-les ou Faites-les Payer. —En vous adressant chez— **Mr BRETTE,** 14.... Rue St-Charles.... 14. De 7 heures du matin à 7 heures du soir. 2 mars—2m—PP

ENTREPOT DE TAPIS, Au No. 17 de la rue de Chartres. A. BROUSSEAU, Importateur, Offre, en Gros et en Détail. TAPIS—1000 pièces Tapis anglais et américains. TOILES CIRÉES pour planchers, tables et voitures. NATTES—1000 rouleaux Nattes blanches, à carreaux et fantaisie. STORES, Couvertures de tables et de pianos. RIDEAUX en dentelle [illegible]. BROCATELLES, COTELINES, laines, reps, &c. CRIN, Burlaps, Coutil à matelas, Ressorts, &c. 22mars—4f—PP A. BROUSSEAU.

Entrepôt de Tapis et de Toile Cirée, **ELKIN & Co.** Au No 166 de la rue du Canal. REÇOIVENT, en ce moment, des NATTES DE FANTAISIE à DESSINS nouveaux genres—Aussi des NATTES BLANCHES à CARREAUX de qualités assorties. Leur fort stock de TAPIS et de TOILES CIRÉES est offert à des prix réduits. 1 mars—1m PP

Bureaux de la Compagnie d'Assurance la Salamandre, Nouvelle-Orléans, 17 mars 1873. Les actionnaires de cette compagnie sont notifiés que, conformément à l'article VII de la Charte amendée, un versement de cinq pour cent sur la souscription primitive sera dû à partir du 30 mars 1873. Par ordre de la direction. JULES LE MORE, Secrétaire. 27 mars—3f

En Débarquement. Du navire ANNIE KIMBALL, de Bordeaux. 120 Barriques VIN ROUGE, Bontegeai. 50 do do St. Mezon. A vendre par A. ROCHEREAU & Co., Nos 16 et 18, rue St. Louis. 27 mars—3f

Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Louisiane. DIX-NEUVIÈME ÉTAT ANNUEL.

CONFORMÉMENT aux réquisitions de sa Charte la Compagnie publie l'état suivant: Total des primes de l'année expirée le 28 février 1873 ... $[illegible]
Savoir: Primes d'incendies ... [illegible]; Primes de mer ... [illegible]; Primes de rivières ... [illegible]
En moins—primes non expirées et rabais, réassurance et réduction (rebate) sur primes ... [illegible]
Montant net des primes ... [illegible]
Pertes par l'incendie ... [illegible]; Pertes sur mer ... [illegible]; Pertes sur rivières ... [illegible]
Taxes, etc. ... [illegible]; Dépenses, profits et pertes, escompte ... [illegible]
Bénéfices ... [illegible]
L'actif de la Compagnie est comme suit, aux les plus bas du marché: Bons de la ville et autres bons ... [illegible]; Actions de banque et autres actions ... [illegible]; Actions et scrip de Compagnies d'Assurance ... [illegible]; Propriétés foncières ... [illegible]; Effets hypothécaires ... [illegible]; Effets à recevoir ... [illegible]; Primes en voie de recouvrement ... [illegible]; En caisse et en Banque ... [illegible]
Le tableau ci-dessus [illegible]. CHARLES BRIGGS, Président. J. P. ROUX, Secrétaire.
Paroisse d'Orléans, ville de la Nlle-Orléans. Assermenté et signé par devant moi, ce 20 mars 1873. P. CHS. CUVELLIER, Notaire Public, No 140 de la rue Gravier.
Les Directeurs ont résolu de payer six pour cent d'intérêt sur les certificats non encore payés de scrip, à dater de Lundi, 12 mai 1873. Le dit scrip sera alors converti en fonds capital, d'après la Charte amendée de la Compagnie.
CHARLES BRIGGS, Président. ANT. CARRIERE, Vice-Président. J. P. ROUX, Secrétaire.
Directeurs élus le 17 février 1873.
Chas. Briggs, Ant. Carrière, Geo. A. Fosdick, E. Brugier, P. Anderson, A. Freriche, Geo. W. Dunbar, E. F. Stockmeyer, Henry J. Vose, E. Marquese, Chas. Weisbaar, A. Lecourt, Frank Williams, Chas. Lafitte, Rudolph Sieg, W. C. Black, Thos. H. Hunt, Chs. Honoré, D. Jamison, R. S. Howard, Félix Larue, Aug. Reiss, Edward Toby, Wash. Morton, William Knox, W. S. Bailey, J. E. Livaudais, Atwood Violett, A. K. Miller, Edw'd Murphy, J. A. Lee, Elias Weeks, Geo. W. Hynson. 27 mars—PP

Nouvelle-Orléans, 24 mars 1873. Je désire remercier "l'American Mutual Insurance Association," de la Nlle-Orléans, du prompt paiement de la valeur de mon mobilier détruit par un incendie, le 22 mars, à l'angle des rues Ideal et Laurel, Jefferson. J'avais été assuré le 18 mars 1873 (police No. 1871), et la prime n'était pas payée. Je recommande cordialement "l'American Mutual Insurance Association" aux personnes qui cherchent la libéralité et la courtoisie. H. VON WESTHERN. 25 mars—MaID—PP

Nouvelle-Orléans, 25 mars 1873. "L'American Mutual Insurance Association," de la Nouvelle-Orléans, du No. 25 de Commercial Place, a mes remerciements pour le prompt paiement de la valeur de mon mobilier [illegible] incendie, le 22 mars 1873, à l'angle des rues Ideal et Laurel, Jefferson. Ma police portait le No. 1897 et a été émise le 18 mars 1873. FRÉDÉRICK HUBER. 25 mars—MaID—PP

Avis au public. AYANT été appelé à Mobile pour traiter des affaires importantes qui demandent mon attention durant une huitaine de jours à peu près, j'annonce respectueusement à mes nombreux amis, pratiques et clients, ainsi qu'aux habitants de la Nouvelle-Orléans, [illegible]. R. DE F. [illegible], D. D. [illegible]

Le Comité des Deux Cents. UNE réunion du COMITÉ DES DEUX CENTS CITOYENS aura lieu JEUDI, 27 du courant, à midi, dans la salle de la Chambre de Commerce. Tous les membres sont priés de s'y trouver, car un rapport du comité exécutif, un rapport du comité de finances et d'autres affaires importantes seront soumis au comité. THOMAS A. ADAMS, Président. 26 mars—2t

ASSOCIATION DU PEUPLE POUR RÉSISTER Aux Taxes inconstitutionnelles. Bureau, No 56, rue du Camp. Les membres de cette Association sont respectueusement notifiés qu'il est nécessaire que tout papier qui leur aura été servi par les Cours ou par le Shérif des Cours civiles, soit remis immédiatement au Secrétaire, au bureau de l'Association, ou à JULIEN MICHEL, avocat, No 36, rue St-Charles, qui donnera aux intéressés toutes les informations à cet égard. De nouveaux livres sont actuellement ouverts pour recevoir la signature des membres, afin de résister aux Taxes inconstitutionnelles de 1873. Les personnes qui ne sont pas membres de cette Association pourront signer la résistance aux taxes de 1871 et 1872. [illegible] Bureau Central, 56 rue du Camp; Bureau Succursale G. de FERIET, 68 rue Royale; et au Marine and Dry Dock office, encoignure des rues Lavergne et Patterson, à Alger. Par ordre du Bureau des Directeurs, F. R. SOUTHMAYD, Secrétaire.

Copie et agrandissement. C'EST une branche spéciale de votre art, deux artistes s'en occupent exclusivement. [illegible] W. W. WASHBURN, Artiste et Photographe, au No 113 de la rue du Canal, Nlle-Orléans.

Nattes de Canton. NOUS venons de recevoir un assortiment complet de Nattes de Canton, que nous offrons à des Prix Réduits. En quantités au gré des acheteurs. D. H. HOLMES, Aux Nos. 155 de la rue du Canal Et 15 de la rue Bourbon.

EN débarquement du navire Annie Kimball, venant de Bordeaux: [illegible] VIN ROUGE St-Macaire 1871. [illegible] VINAIGRE Richard Frères [illegible] LIQUEURS Berrichonne. A vendre par AMÉDÉE COUTURIÉ, No 30, rue Vieille-Levée.

Magasin de Modes. MLLE LÉON DROUET a l'honneur d'annoncer à sa clientèle qu'elle va ouvrir un magasin de modes, le 15 mars, rue Royale, entre Conti et Bienville, No 97. Elle espère que les dames voudront bien l'honorer de leur patronage, comme par le passé. Les ordres de la campagne seront promptement exécutés. 23 mars—1m—MaJ S

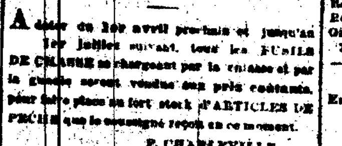

Aux Chasseurs et aux Pêcheurs. A dater du 1er avril prochain et jusqu'au 1er juillet suivant, tous les FUSILS DE CHASSE se chargeant par la culasse et par la gueule seront vendus aux prix coûtants, pour faire place au fort stock d'ARTICLES DE PÊCHE que le soussigné reçoit en ce moment. F. CHARLEVILLE, Au No 55 de la rue St. Charles. Dépôt d'Articles de Chasseurs et de Pêcheurs. 26 mars—7tPP

Home of Health. LES voyageurs du Sud trouveront le HOME OF HEALTH du Dr E. P. Miller, 39 et 41 W. 26th St., une des meilleures maisons de ce genre à New York. [illegible] Dr E. P. Miller, D. M., 39 et 41 W. 26th St., New York.

On Demande immédiatement, UNE FEMME DE CHAMBRE d'un âge mûr, capable et munie de bonnes recommandations. S'adresser au No 17 de la rue de Chartres. 26mars—2f

Avis. LE steamer allemand KOELN, de la ligne de steamers du Lloyd de l'Allemagne du Nord, qui avait été annoncé comme devant partir le 2 avril, a été retiré et ne fera pas ce voyage. Les personnes qui avaient retenu leur passage [illegible]. F. STOCKMEYER & CO. Agents, Au No 61 de la rue de l'Union. 22 mars—1sem

Cuisinière. ON demande une BONNE CUISINIÈRE, munie de bonnes recommandations. S'adresser au No 177 Prytania, encoignure St-André. 26 mars—6

Avis aux Dames. JULES DELAUNAY, 180...Rue du Canal...180 (Coté Rampart). INVITE les dames et le public à venir visiter son assortiment de CHEVEUX, de sa fabrique. Les dames seront surprises de la qualité de la marchandise et de ses bas prix.

JAMES GRAHAM, NOTAIRE PUBLIC et COMMISSAIRE, a transporté son étude au No 65 de la rue Carondelet.

LE PRIX LE PLUS ÉLEVÉ [illegible] LOTERIE DE LA HAVANE. F. MAIGNON, [illegible]

Excellents Marchés. Modes, Articles de fantaisie Fleurs, artificielles, Dentelles, Broderies, Soieries, Velours, Articles en paille et Articles de blanc. **F. MEUNIER,** 94....Rue de Chartres....94. 800 cartons de Fleurs de Paris, haute nouveauté. 300 caisses Chapeaux de Paille, pour dames et enfants. 200 cartons de Rubans, gros grains et taffetas; et un grand assortiment de Dentelles, imitation et réelles, etc. Au dessous des prix de New-York pour du comptant. 28 mars—1m D.Ma J.PP

DROGUERIE P. CUSACHS. EN magasin, reçu dernièrement: ELIXIR ALIMENTAIRE DE DUCRO, SULFOVINATE DE SODIUM, GOMME et autres Médicaments Français. RACINE DE GUIMAUVE, fraîche. FLEURS MONDÉES nouvelles. FECULE DE POMMES DE TERRE des Vosges en vrac et en paquets, marque Greuil. EAU DE FLEURS D'ORANGERS en caisses et dame-jeannes. GELATINE FRANÇAISE & ALLEMANDE de plusieurs qualités. ANILINES SUPÉRIEURES de la maison Tayolle Kelner, Jay & Co., de Paris. CARMIN DE SAFFRANUM ET CARMIN D'INDIGO. EMERIS FRANÇAIS SUPÉRIEURS, tous les numéros. SAFFRAN d'Espagne, 1er beau. A vendre par P. CUSACHS, Angle Royale et St-Philippe.

F. MEUNIER, [illegible] Rue de Chartres [illegible] un grand choix d'articles [illegible]

$50 de Récompense. [illegible] CHARLES SAULON.

LIQUIDATION POSITIVE. BRICE SEMBRE, COIN ST. LOUIS ET ROYALE. Face à l'Hôtel St. Louis, VENDRA, à partir d'AUJOURD'HUI, sans égard au prix coûtant, tout son stock de MARCHANDISES D'HIVER: FRANGES et GUIPURES, RUBANS, VELOURS, CORSETS FRANÇAIS, BOUTONS de toutes sortes, FOURRURES, ÉVENTAILS pour soirée, etc., etc. Gants de peau. Gants de peau. MERCERIE, BONNETERIE. PANIERS à ouvrage, PANIERS ordinaires. PARFUMERIES françaises des meilleures maisons de Paris. VERRERIE de Bohême. Articles pour Messieurs, tels que: CHEMISES FRANÇAISES blanches et couleur. Cols, Cravates, Chaussettes, Mouchoirs, Foulards. CANNES et PARAPLUIES. BROSSERIE, GANTERIE. Jouets d'Enfants. Grande spécialité de VOITURES D'ENFANTS, VÉLOCIPÈDES, etc. B. SEMBRE recommande surtout son vaste assortiment d'OMBRELLES, PARASOLS, EN-TOUT-CAS, comme remplissant toutes les conditions de qualité et de bon marché. Du reste, il prie simplement et respectueusement le public de venir voir avant d'acheter ailleurs. NOTA.—Ombrelles réparées et faites sur commande. 25 janv—3m PP

MAISON J. GALINIER, 101 - - - - Rue Royale - - - - 101 ENTRE ST. LOUIS ET CONTI. OUVERTURE DE MARCHANDISES DE PRINTEMPS ET D'ÉTÉ. REÇU de Paris, par les steamers Frankfort et Vandalia—CHAPEAUX MODÈLES, avec les Ornements, les Garnitures et les Nuances les plus nouvelles. Un assortiment de CHAPEAUX DE PAILLE, Français. Toutes les FORMES NOUVELLES en Paille et Tulle. Un beau choix de FLEURS NOUVELLES, en Montures. Toutes les NOUVEAUTÉS POUR MODES. J'invite respectueusement ma clientèle et toutes les Dames de la ville à venir visiter mon assortiment. PRIX MODÉRÉS. 23 mars—1m PP

LE SACRIFICE DE LINGE Se continue au No 71 de la rue du Camp. La foule de ceux qui cherchent le bon marché ne diminue pas.

Pardessus de printemps, seulement	$10 00
Chemises de peau ou flanelle rouge, du genre française	2 00
Chemises fines importées	1 50
Chemises fines importées	2 00
Redingotes en drap français	12 00
Redingotes en drap français	15 00
Redingotes en drap français	18 00
Gilets de dessous en piqué blanc—tous les genres.	

23 mars—3tPP N. C. FOLGER.

Walton, Davis & Freret, Encanteurs, Courtiers et Courtiers de propriétés foncières. Au No 38 de la rue du CAMP—Nlle-Orléans. J. B. WALTON, DAVIS & FRERET annoncent au public qu'ils ont formé une société pour les affaires d'encan, le courtage et celui des propriétés foncières. [illegible] J. B. WALTON, J. WM DAVIS, W. F. FRERET.

Nouvelle-Orléans, 21 mars 1873. LA maison BERCIER & REINE est dissoute d'un commun accord, Maurice Reine se retirant des affaires. OSCAR BERCIER, MAURICE REINE. Les soussignés assument les obligations de la maison Bercier et Reine, et continueront les affaires, pour leur compte, sous la raison sociale de BERCIER & DE SMET, au No 5 de la rue Tchoupitoulas. OSCAR BERCIER, EMILE DE SMET.

Bercier & De Smet, NÉGOCIANTS-COMMISSIONNAIRES, No 5, Rue Tchoupitoulas. Agents pour la vente des SAVONS DE LESERMAN & CO., PHILADELPHIE; Importateurs de VINS en barriques et en caisses, EAUX-DE-VIE de Cognac et de la Rochelle, VINS de Porto et de Sherry, HUILE d'Olive, SARDINES, &c.; JAMBONS au Sucre, de Bayonne; CHANDELLES, &c., &c. 19 mars—3T

H. CLOSTERMANN — JNO BAYLE. **CLOSTERMANN & BAYLE,** IMPORTATEURS DE Marchandises françaises, anglaises et allemandes. [illegible]

Propriétés à vendre et à louer.

A Vendre ou à Louer, A DES CONDITIONS LIBÉRALES, UN FONDS DE BOULANGERIE, bien achalandée, située au No 7 [illegible] des Remparts. Pour les conditions, s'adresser à M. Jos. Augustin, 318 rue St-Claude, ou à M. Vernand, agent, à la boulangerie. 26 mars—7

Résidence d'été à vendre. A VENDRE, une jolie résidence d'été, pouvant convenir à une famille qui désire vivre [illegible]. La propriété située sur la rivière Tchefuncta, entre Madisonville et Covington, et à une heure de Mandeville par la rivière, comprend une jolie maison de résidence, toute meublée, avec nombreuses dépendances, écurie et remise, cuisine, maisons de domestiques et de jardiniers, maison de bain, wharf, deux vergers plantés d'arbres fruitiers. [illegible] dont la plus grande partie en bois de diverses essences. S'adresser au bureau de l'Abeille.

Avis. A VENDRE, pour cause de départ, Une Excellente Pension rue Douane, No 167. Pour les conditions, s'adresser sur les lieux. 4 mars—1m

A vendre. GROCERIES. A vendre pour changement d'affaires une GROCERIE bien achalandée et faisant de bonnes affaires, située dans le second district de cette ville. Pour détails et conditions, s'adresser chez F. N. CANTON, [illegible] rue Vieille Levée.

Grocerie à Vendre. AVIS. GROCERIES. A VENDRE, pour cause de départ, une GROCERIE bien achalandée, située dans le centre du Deuxième District. S'adresser à E. CAMBON & CO., No. 50, 51 et 53, Vieille Levée. 26mars—3f

A Louer, Pour une ou plusieurs années, MAISON et MAGASIN, No 186, rue Conti, ayant beaucoup de chambres et convenables pour tenir PENSION, LOUER DES CHAMBRES, etc. S'adresser au No 17 de la rue de Chartres. 25 mars—3t

Moitié de Maison à Louer. [illegible]

J. A. D'HEMECOURT. **CONFISERIE** Avec une Usine à vapeur. **J. A. D'HEMECOURT,** SUCCESSEUR DE E. TURPIN, 33... Rue Vieille-Levée... 33. GRANDE Fabrique de Candi. CANDIS EN BATONS (Médaillés avec Premium au Louisiana State Fair). GOMMES, DRAGÉES, LOZENGES, etc. CHOCOLATS. Importation directe d'Articles pour Confiseurs. GATEAUX. Agence "DES FEUX D'ARTIFICES" du célèbre H. P. Diehl. TORPEDOES ET FIRE CRACKERS. 19 janv—6P

LIQUIDATION. GEORGE ULMER, PARFUMEUR, 71....Chartres Street....71. VENDRA, à partir d'aujourd'hui, tout son stock à prix réduits et traitera à des conditions libérales avec un preneur pour le tout. Occasion unique pour un homme de la partie. 14 mars—1m

J. DESCA, ANCIENNE MAISON L. MOULON, No 53...RUE VIEILLE-LEVÉE...No 53, Encoignure Bienville. Manufacture à Vapeur de: TABAC A FUMER ET A PRISER. Et Importateur de: CIGARES DE LA HAVANE, TABAC A CHIQUER, PIPES, &c. 16 mars—1m Nouvelle-Orléans.

Avis aux Personnes payant Licences. JE me charge du paiement des licences d'Etat et de ville en allouant un fort escompte. E. NAUTRÉ. No 79 rue Bienville, entre Bourbon et Royale. 21 mars—7t

Association d'Assurances Mutuelles DE LA Nouvelle-Orléans. Bureau, 102, rue du Canal. QUATRIÈME ÉTAT TRIMESTRIEL. —1872.—

Conformément à sa charte, l'Association d'Assurances Mutuelles de la Nouvelle-Orléans publie l'état suivant de ses affaires, pour le quatrième trimestre de 1872, expiré le 31 décembre 1872.

Primes d'incendie	$317,188 65	
" maritimes	134,358 18	
" de rivières	73,929 91	$525,475 94
En moins—primes non expirées	$295,929 14	
Primes remboursées	1,461 45	297,390 59
Primes nettes acquises		$[illegible]
Pertes par les incendies	$61,237 87	
" sur les mers	34,923 01	
" sur les rivières	6,681 10	
Réservé pour pertes non réglées	107,500	
	$[illegible]	
Réassurances	13,573 93	
Compte des dépenses	15,898 17	
Réfaction (rebate)	3,764 95	
Profits et pertes	1,066 35	
En plus—2 1/2 pour cent d'intérêt pour le quatrième trimestre sur le capital payé	23,69	
En moins: Escompte et intérêt	17,871 91	[illegible]
		[illegible]
Bénéfices nets		$[illegible]

— ACTIF —

Balance due sur Stock-notes	$[illegible]
En caisse	[illegible]
Billets et effets à recevoir	[illegible]
Actions et Bonds	[illegible]
Propriétés foncières	[illegible]
Primes en voie de collection	7,380 66
Assessment de 65 pour cent sur $262,175.90	[illegible]
Compte suspendu	[illegible]
Total	$[illegible]

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de l'Association d'Assurances Mutuelles de la Nlle-Orléans. C. CAVAROC, Président. G. LANAUX, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, [illegible]

[illegible]

Primes sur les incendies	$[illegible]	
Primes sur la marine	[illegible]	
Primes sur les rivières	[illegible]	$1,139,[illegible]
Primes non expirées	235,929 14	
Primes rendues	3,349 18	[illegible]
Primes nettes acquises en 1872		$[illegible]
Pertes, dépenses, réassurances, réduction (rebate), etc.		
Premier quartier	$169,147 50	
Second do	110,132 43	
Troisième do	79,265 91	
Quatrième do	[illegible]	[illegible]
Profit net de 1872		$[illegible]

PROFITS ALLOUÉS AUX ACTIONNAIRES.

Premier trimestre de 1872, 35 pour cent sur les primes, et 2 1/2 pour cent sur l'action.

Deuxième trimestre de 1872, 35 pour cent sur les primes, et 2 1/2 pour cent sur l'action.

Troisième trimestre de 1872, 50 pour cent sur les primes, et 2 1/2 pour cent sur l'action.

Quatrième trimestre de 1872, 35 pour cent sur les primes, et 2 1/2 pour cent sur l'action.

A un meeting spécial du Board des Directeurs, qui a eu lieu ce jour, il a été résolu, conformément à l'article Sept de la Charte, de recouvrer immédiatement des actionnaires, un assessment de 65 pour cent sur le montant net des primes acquises pendant le quatrième trimestre de 1872, sujet à assessment, s'élevant à $262,175 90; et il a été également résolu de payer aux actionnaires, sur demande, un intérêt trimestriel de 2 1/2 pour cent sur le montant du capital payé.

C. CAVAROC, Président. G. LANAUX, Secrétaire.

— DIRECTEURS — Chs. Cavaroc, Chs. De Ruyter, Leon Haas, Jr., E. F. Mioton, Wm. Agar, S. Cambon, Arthur Poiney, J. Bate, P. S. Wiltz, Léon Queyrouze, John Rocchi, J. B. Lovett.

GRANDE FABRIQUE DE CANDI DE NORMAN & REISS, 121 et 123, rue Vieille-Levée, 121 et 123. UNE DES PLUS IMPORTANTES FABRIQUES DU SUD. RUE VIEILLE-LEVÉE. ILS Y FABRIQUENT CONTINUELLEMENT: Du Candi en gros et en petits bâtons, Toutes espèces de Candie à la crème, Toutes espèces de Candie congelée, [illegible], Candi dur, Popping Corn, Pâte de Jujube, Toute espèce de Chocolats, Bonbons, [illegible]. GATEAUX DE MARIAGE faits sur commande dans le plus court délai. Ils importent toutes sortes d'Articles ÉTRANGERS, tels que: Raisins de fantaisie, Oranges de toutes grandeurs, Feuilles or et argent, Fleurs de tous genres, Cornets d'abondance, Sacs de fantaisie, Papier dentelle, etc. Qu'ils vendent au plus bas prix du marché. RUE VIEILLE-LEVÉE: FABRIQUE DE MACARONI, VERMICELLE, EXTRAIT DE CAFÉ, &c. **Sirops de Fruits:** FRAISES, FRAMBOISES, MÛRE, GROSEILLE, LIMON, ORANGE, ANANAS, ORGEAT, GINGEMBRE, NECTAR, CRÈME, BANANE, VANILLE, ROSE, SALSEPAREILLE, NATUREL, MEAD, VINAIGRE. A vendre par NORMAN & REISS, Nos 121 et 123 de la rue Vieille-Levée. 1oct—PP
NORMAN & REISS — Nos. 121 & 123 rue de la Vieille-Levée.

Tirage de Loterie de l'Etat de la Louisiane. POUR LE 26 MARS—CLASSE No 73.

51 11 28 20 26 54 34 72 62 58 6 75 27 18

Les tirages ci-dessus, publiés dans tous les journaux, se font en public et journellement, dans les salons de la Compagnie. En témoignage, nous apposons notre signature, ce 26 Mars 1873. H. PERALTA, [illegible], Commissaires.

MOULIN A SCIES JACKSON, (JACKSON SAW MILL), Sur la Levée, Troisième District, près du Couvent. (Ci-devant PITALUGUE & PATIT.) A. PETIT, ayant acheté la part de Geo. Pitalugue, [illegible]

LIQUIDATION POSITIVE DE LA MAISON LELIEVRE, 174....RUE ROYALE....174 —Et de sa Succursale— [illegible], près Canal. CETTE Ancienne Maison invite sa nombreuse clientèle de la ville et de la campagne à venir acheter dans ses magasins les articles suivants: LIVRES DE PRIÈRES avec reliures les plus [illegible]. Magnifiques CHAPELETS, montures or et argent. BÉNITIERS des plus nouveaux modèles. CRUCIFIX et STATUES de toutes les grandeurs. MÉDAILLES or et argent, très variées. VASES et CORBEILLES en porcelaine pour autel et pour salon. Bouquets et Fleurs Artificielles. PAPETERIE et Fournitures de Bureaux. LIVRES d'Ecoles, Anglais et Français. Tous ces articles seront vendus au prix coûtant.

R. B. MANNION, 30....RUE CARONDELET....30 —Nouvelle-Orléans— EMET des lettres de crédit pour voyageurs sur MM. N. M. Rothschild & Sons, Londres; De Rothschild Frères, Paris; M. de Rothschild, Vienne; M. A. de Rothschild & Sons, Francfort.

SECOND ETAT SEMI-ANNUEL —DE LA— BANQUE NATIONALE MUTUELLE —DE LA— NOUVELLE-ORLÉANS, 200, rue du Canal. A la Clôture des Affaires, [illegible] 1873.

ACTIF:

En caisse, monnaie courante	$ 778,799 [illegible]
En espèces, or	186,071 [illegible]
Prêts et escomptes	1,089,341 [illegible]
Bonds des Etats-Unis, garantissant la circulation	[illegible]
Autres actions, bonds et hypothèques	[illegible]
Dû par les agents de réserve et d'échange	[illegible]
Dû par d'autres banques et banquiers	[illegible]
Propriétés foncières	[illegible]
Meubles et installations	[illegible]
Primes sur les bonds des Etats-Unis	[illegible]
Primes sur l'or	[illegible]
	$2,735,[illegible]

PASSIF:

Capital, payé	$ 500,000 00
Surplus	[illegible]
Circulation	[illegible]
Dividendes non réclamés	[illegible]
Dépôts individuels	2,744,[illegible]
Profits et pertes	[illegible]
	[illegible]

TOUS LES DÉPOSANTS PARTICIPENT AUX BÉNÉFICES. Deuxième Dividende Semi-Annuel, Déclaré le 31 Décembre 1872, 8 1/2 pour cent aux actionnaires, 1 1/2 pour cent aux déposants. PAUL FOURCHY, Président. ALBERT BALDWIN, Vice-Président. JOSEPH MITCHELL, Caissier. Directeurs: P. MASPERO, JNO. D. COBB, ADOLPHE MEYER, ALBERT BALDWIN, JNO. T. HARDIE, CHS. LAFITTE, PAUL FOURCHY, ERNEST MILTENBERGER.

J. SAGET, Armurier, 185....Rue de Chartres....185. [illegible]

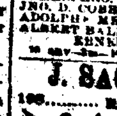

JOS. BRANDNER. MARCHAND-TAILLEUR, 24, Rue Bourbon, [illegible]

Le Dr. Charles E. Kells, DENTISTE. Cabinet et domicile, No 30, rue Dauphine, [illegible]